

# SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DES SES AFFLUENTS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DE SES AFFLUENTS



**Date de convocation :**

Le 21 septembre 2015

**Nombre de délégués :**

En service : 69  
Présents : 36  
Votants : 35

N° N°08-CS13/10/2015

**Objet : Révision carte cours d'eau**

**Avis : Avis favorable moins  
3 abstentions**

**Transmission en Préfecture le :**

05/11/2015

**Publication / notification le :**

L'an deux mille quinze,  
Le mardi 13 octobre à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Syndical s'est réuni à Herbault, sous la présidence de M. Jean-Louis SLOVAK

**Étaient présents :**

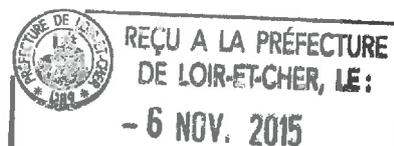
Mesdames Quitterie GUERIN, Eliane GENUIT, Claudette BOURGUEIL, Christèle DESSITE, Joëlle NOLIERE, Marlène GUILLARD.

Messieurs Marc GAULANDEAU, Jean-Claude PEREL, Damien BEAUJOUAN, Olivier GABILLEAU, Damien ROGER, Jean-Paul BRISSON, Didier DENIAU, Jacky RUET, Jean-Marc LABBE, Jacques PARIS, Yannick SEVREE, Dimitri MULTEAU, Jean-Marie RUIILLON, Laurent COUCHAUX, Denis BILLAULT, Thierry CHAMPION, Didier BOUIN, Daniel CHEVALIER, Gilles LEROUX, François OURY, Jean-Michel LENA, René PINON, Bertrand LANOISELEE, Jean-Pierre MARIN, Philippe VONNET, Eric HALLAY, Claude ROUVRE, Gérard SERER, Jean MATHIOT.

**Participaient également à la réunion sans prendre part au vote :** Madame Christelle TOUZET, Messieurs Valentin BAHE, Ludovic COGNARD.

**Étaient excusés :** Madame Valérie DEPLOBIN et Mrs Pascal LONQUEU, Maurice PLY.

Est nommé secrétaire de séance Monsieur Jean-Michel LENA



### Procédure de révision des cartes de cours d'eau (partie Loir-et-Cher) et propositions du SMB Cisse

Par l'instruction gouvernementale du 03 juin 2015, Madame la ministre de l'environnement demande aux préfets de départements, par le biais des directions départementales des territoires, de réviser la cartographie des cours d'eau.

Cette révision vise à définir de manière partagée, les cours d'eau et tronçons de cours d'eau sur lesquels s'appliquera la réglementation (régime d'autorisation & de déclaration) de la Loi sur l'eau.

Cette application fait l'objet actuellement d'une interprétation parfois non partagée et non inscrite de manière précise.

Pour faire suite à la réunion de présentation en Préfecture de Loir-et-Cher le Vendredi 11 septembre dernier, le SMB Cisse est sollicité pour donner un avis sur la cartographie à retenir sur le réseau dont il a la compétence.

Par souci d'homogénéité avec la cartographie retenue sur la partie Indre-et-Loire du BV Cisse (carte des BCAE) et considérant que la cartographie BCAE sur la partie Loir-et-Cher apporterait satisfaction pour la protection des principaux cours d'eau et têtes de bassin, le Bureau propose de retenir la cartographie BCAE actuelle pour la révision des cours d'eau.

Le conseil syndical :

- **Approuve** la proposition de retenir la cartographie BCAE comme référentiel pour l'application de la Loi sur l'Eau à l'échelle du bassin de la Cisse,
- **Demande** que le SMB Cisse soit associé à la réalisation de la charte des bonnes pratiques sur le réseau hydrographique non retenu au titre de la loi sur l'eau,
- **Demande** une modification du linéaire « liste 1 » à la prochaine révision SDAGE : ajout Cissereau et ruisseau de Mesland en amont de Monteaux,
- **Charge** le Président d'appliquer ces décisions auprès de M. Le Préfet de Loir-et-Cher.

4, Rue du Bailli  
41 190 HERBAULT

